

**VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse**  
**Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement,**  
**de l'Égalité des chances et de l'Informatique**



## **Création du guichet Logement de la Ville de Bruxelles**

Bruxelles, jeudi 20 mars 2014

Le programme de la majorité indique clairement que « l'occupation d'un logement inadapté ou insalubre, des prix prohibitifs ou l'absence de logement sont les premiers facteurs qui conduisent vers la grande exclusion ». Raison pour laquelle, afin de répondre aux multiples questions des Bruxellois concernant le logement et l'habitat et de leur fournir des pistes de solutions concrètes, la Ville de Bruxelles, sous l'impulsion de **Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin du Logement, met en place un guichet logement. Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs énoncés dans le programme de législature en ce sens qu'il vise à améliorer d'une part la qualité du parc immobilier, et d'autre part à faciliter l'accès au logement pour tous.

Mohamed Ouriaghli précise toutefois : « *Il existe déjà de nombreuses initiatives non seulement au niveau de la Ville de Bruxelles, mais aussi au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et du milieu associatif. Il convient dès lors de définir rigoureusement le rôle de ce nouvel outil qui viendra simplifier les démarches des citoyens. Fondamentalement, le guichet logement se voit attribuer deux activités principales : premièrement la coordination des nombreux acteurs de terrain et institutionnels, deuxièmement l'information du citoyen et son orientation vers les acteurs les plus à même de lui fournir l'aide nécessaire* ». Par extension, ce nouvel opérateur se verra conférer des missions relatives à :

- l'organisation de tables rondes entre les acteurs ;
- l'information et l'accompagnement dans la recherche d'un logement à louer qu'il soit social, public ou privé ;
- la centralisation des inscriptions aux différentes instances pourvoyeuses de logement ;
- l'aide et l'accompagnement des locataires mal logés ;
- la chasse aux marchands de sommeil ;
- les visites de logements dans le cadre de la lutte contre les logements insalubres ou inoccupés ;
- la médiation entre les locataires et les propriétaires ;
- les informations relatives aux primes à la rénovation à l'attention des propriétaires.

- **Moyens humains et financiers**

Concrètement, ce guichet logement prendra deux formes : l'une ouverte, l'autre fermée. La première à destination des citoyens, la deuxième en faveur des acteurs de terrain et institutionnel sous la forme d'une coordination effective. Ce guichet sera situé sur la place De Brouckère, dans les locaux de la Régie foncière, ce qui représente un triple avantage en termes de visibilité, d'accessibilité et d'interactions avec l'agence locative de la Régie. Ce

service sera composé de trois équivalents temps plein, amenés aussi à suivre les contrats de quartier. L'ouverture effective au public est prévue pour septembre.

Mohamed Ouriaghli rappelle les enjeux : *« Au vu des expériences des différents contrats de quartier, les citoyens sont effectivement demandeurs d'une information centralisée pour tout ce qui a trait au logement. La création de ce guichet rencontre également une demande vive des acteurs institutionnels et associatifs soucieux de voir leurs actions davantage coordonnées. Un nouveau service aux Bruxellois qui sera évalué périodiquement afin de veiller à ce qu'il rencontre les objectifs fixés ».*

Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 - 0485/190.692
---